



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ODEADOM

Office de développement
de l'économie agricole d'outre-mer

Agriculture et
agro-alimentaire
des outre-mer.

“MEMENTO”

Guadeloupe

Guyane

Martinique

Mayotte

La Réunion

Saint-Barthélemy

Saint-Martin

Saint-Pierre-et-Miquelon



//

Ce mémento a l'ambition modeste de fournir à tous ceux qui en ont besoin ou qui sont simplement curieux quelques informations synthétiques sur les secteurs agricoles et agroalimentaires des outre-mer français qui sont dans le champ d'action de l'ODEADOM.

Que les autres territoires veuillent bien nous excuser de ne pas les avoir mentionnés ici mais des publications ad hoc et spécifiques de qualité pourront éclairer les lecteurs pour les îles de la Polynésie française, la Nouvelle Calédonie ou Wallis et Futuna.

L'ODEADOM en propre ne produit que peu de données, il en utilise par contre beaucoup. Que tous les services et organismes producteurs, les services statistiques du ministère de l'agriculture et de l'alimentation en premier lieu, soient chaleureusement remerciés pour leurs apports et contributions.

Jacques Andrieu
Directeur de l'ODEADOM

//

SOMMAIRE

L'agriculture des territoires	4/5
Quelques données chiffrées	7
relatives aux départements d'outre-mer	
La Guadeloupe	8
La Martinique	9
La Guyane	10
Mayotte	11
La Réunion	12
Saint-Barthélemy	13
Saint-Martin	13
Saint-Pierre-et-Miquelon	14
L'ODEADOM	15
Pour aller plus loin	16



L'agriculture des territoires

Les territoires ultramarins auprès desquels œuvre l'ODEADOM bénéficient pour la plupart d'un climat tropical ou équatorial qui implique des modes de production très spécifiques et des approches sanitaires propres.

Ce sont autant d'atouts et de contraintes qui nécessitent une adaptation fine des appuis aux filières agricoles.

Leur éloignement et/ou leur insularité engendrent des conditions de marché particulières, des flux externes de marchandises exclusivement par voie aérienne ou maritime, des marchés intérieurs limités, qui influent sur la compétitivité de leurs productions.

Humainement riches, ces territoires sont également des bassins de consommation importants, dont les populations sont attachées aux productions locales très variées. Par leurs espaces agricoles et maritimes, leurs conditions naturelles de production, le dynamisme de leurs acteurs, ces territoires disposent d'atouts exceptionnels. Ces régions, départements et collectivités sont tous au cœur du défi du changement climatique et sont directement soumis à ses conséquences. Ils sont régulièrement exposés à des phénomènes naturels violents, notamment ouragans et cyclones, susceptibles d'affecter les productions et les structures.

L'économie agricole des régions ultramarines est structurée par l'existence de deux grandes cultures traditionnelles d'exportation : la banane et la canne à sucre destinée à la production de sucre et de rhum.

Ces filières structurées et dynamiques jouent un rôle essentiel pour l'économie et l'emploi de ces territoires.





Parallèlement, la consolidation et le développement des productions animales et végétales, destinées à satisfaire les besoins des marchés locaux, sont des enjeux forts pour développer une autonomie alimentaire de ces territoires.

Par ailleurs, les fruits tropicaux représentent souvent des marchés externes à haute valeur ajoutée comme l'ananas et le litchi, ou des productions de contre-saison, à l'exemple du melon. D'autres produits, tels que les fleurs tropicales et les plantes aromatiques et médicinales se développent sur ces marchés extérieurs.

Chaque territoire est très spécifique, il est vain de s'arrêter aux caractéristiques commune au-delà de l'éloignement de la métropole. Les cinq départements d'outre-mer Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion connaissent des dynamiques propres que ce soit en terme démographique, économique, sociale.

Leurs agricultures sont elles-mêmes diverses, que ce soit en termes de productions ou de structurations de filières. Les enjeux environnementaux sont partout prégnants, mais sous des formes différentes : adaptation au changement climatique, préservation de la biodiversité, réduction de l'impact des intrants agricoles, notamment phytosanitaires, prévention et adaptation aux risques climatiques.

Les trois "Saint", les petites îles que sont Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy ont chacune un statut spécifique.

Elles ont en commun d'avoir un secteur agricole numériquement limité, d'une quarantaine d'exploitations à Saint-Martin, à moins de dix sur chacune des deux autres îles. Spécificité également de Saint-Pierre-et-Miquelon que d'être le seul territoire ultramarin où exerce l'ODEADOM qui ne soit pas tropical, mais océanique froid et humide.



Quelques données chiffrées relatives aux départements d'outre-mer

Exploitations et travail

Territoire	Nbr. d'exploitations	Chefs d'exploitations	Travail agricole (ETP)
Guadeloupe	7 200	7 300	6 418
Guyane	6 135	6 145	12 658
Martinique	2 660	2 740	5 750
Mayotte	4 315	4 320	6 231
La Réunion	6 252	6 561	10 186
Tous DOM	26 562	27 066	41 243

Surfaces agricoles utiles

Territoire	SAU totale (ha)	SAU moyenne par exploitation (ha)
Guadeloupe	31 800	4.4
Guyane	36 429	5.9
Martinique	21 860	8.2
Mayotte	6 000	1.4
La Réunion	38 650	6.2
Tous DOM	134 739	5,1

Valeur totale de la production agricole (en M€)

Territoire	2010	2019
Guadeloupe	251	236
Guyane	136	189
Martinique	279	272
Mayotte	68	118
La Réunion	411	459
Tous DOM	1 145	1 274

La Guadeloupe

Nbre d'exploitations agricoles	7 200
Surface agricole utile	31 800 ha
Valeur totale de la production agricole	236 M€
Principales productions	Bananes, canne, sucre, rhum, légumes

La Guadeloupe est un archipel de 1 628 km², situé à 6 700 km de la France hexagonale. L'archipel est situé dans l'arc antillais, entre la mer des Antilles et l'océan Atlantique. La Guadeloupe correspond à six îles habitées : d'une part la Guadeloupe dite "continentale" composée des îles de Basse-Terre et de Grande-Terre, séparées par un étroit bras de mer, et d'autre part les autres îles appelées "îles du sud" (Les Saintes avec Terre-de-Haut et Terre-de-Bas, la Désirade et Marie-Galante).

L'agriculture est un enjeu important en Guadeloupe : l'activité contribue pour 6 % au produit brut régional. Un tiers du territoire est concerné par l'activité, pour une Surface Agricole Utile totale de 31 800 ha en 2020. Ainsi, le poids de l'agriculture demeure essentiel dans l'occupation de l'espace comme dans l'économie de l'île. La production de l'archipel reste contrainte notamment par la question foncière sous pression démographique dans un espace limité.

Les productions principales sont celle de la banane, en grande partie sur Basse-Terre, et celle de la canne à sucre, souvent associée à d'autres cultures, sur Grande-Terre ou Marie-Galante. Les cultures maraîchères et vivrières sont pour l'essentiel destinées à la consommation locale mais des filières d'exportation se sont structurées (melon, ananas et autres fruits tropicaux...).



L'activité agricole inclut également des élevages bovins, caprins, porcins et de volailles.

La filière banane est structurée autour de la SICA "Les producteurs de Guadeloupe" – LPG - qui commercialise la quasi-totalité de la production.

Le secteur sucrier dispose d'une interprofession IGUACanne. La production de rhum se fait au sein de 8 distilleries, dont 3 sont situées à Marie-Galante. Le sucre est produit dans deux sucraeries, Gardel et Grande Anse, sur Marie-Galante.

Deux interprofessions structurent les organisations des autres filières, IGUAVIE pour l'élevage et les viandes, IGUAFHLOR pour les productions végétales et horticoles.



La Martinique



Nbre d'exploitations agricoles	2 660
Surface agricole utile	21 860 ha
Valeur totale de la production agricole	272 M€
Principales productions	Bananes, canne, légumes, rhum

La Martinique se situe à 6 858 km de la métropole, au centre de l'archipel des Antilles. Elle couvre 1 128 km². Son point culminant est la montagne Pelée, un volcan qui domine le nord du pays à 1 397 m d'altitude.

L'agriculture couvre 21 % du territoire avec 21 860 ha de SAU. Les exploitations agricoles de petites tailles sont dominantes en nombre mais la SAU est largement utilisée par les grandes exploitations spécialisée dans les cultures de banane et de canne à sucre.

Outre la canne à sucre et la banane, sont produits principalement concombres, melons, tomates et laitues pour ce qui est des légumes, des goyaves, citrons et oranges pour ce qui est des fruits. Environ 20 % de la SAU est consacrée à la production maraîchère et vivrière.

Le secteur agroalimentaire est relativement bien structuré. Des filières se sont développées, notamment dans le secteur des boissons (rhum agricole, jus de fruit et sodas).

Les industries de transformation agroalimentaire (IAA) constituent le 2^{ème} secteur industriel le plus important de l'île après l'énergie.

Le foncier est une question prégnante en Martinique. Des débats importants et sensibles sont ouverts autour des questions environnementales notamment quant aux usages de produits phytosanitaires.

La filière banane est structurée autour de coopérative Banamart qui commercialise quasi-totalité de la production.

Une seule sucrerie persiste à la Martinique, Le Galion. 9 distilleries produisent du rhum dans une orientation de qualité structurée autour de l'AOC Rhum de Martinique.

Deux interprofessions structurent les organisations des autres filières, AMIV pour l'élevage et les viandes, AMAFEL pour les productions végétales.



La Guyane

Nbre d'exploitations agricoles	6 135
Surface agricole utile	36 429 ha
Valeur totale de la production agricole	189 M€
Principales productions	Viandes (bovins, bubalins, porcins), Fruits (limes, ananas, ramboutans, oranges), tubercules et légumes (tomates, concombres, banane plantain, aubergines..)

La Guyane est un territoire d'une superficie de 83 846 km², situé en Amérique du sud à 7 000 km de l'hexagone.

Il s'agit du seul des DROM à ne pas être un territoire insulaire. Bordée par le Brésil au sud et au sud-est puis par le Surinam à l'ouest, la Guyane a également une large façade maritime sur l'océan Atlantique. Plus de 95 % du territoire guyanais est couvert par la forêt équatoriale.

Il s'agit du plus grand département français par sa superficie, tout en étant le moins densément peuplé (294 150 habitants en 2021 soit 3,5 habitants par km²).

La Guyane affiche un taux de croissance de la population élevé (2,4 % par an). Le taux d'immigration y est particulièrement important.

L'agriculture guyanaise est en croissance forte, la SAU guyanaise continue de s'étendre, afin de couvrir les besoins croissants liés à la démo-graphie du territoire.



Elle se caractérise par la coexistence d'une agriculture traditionnelle manuelle itinérante (basée sur la culture vivrière sur brûlis) et d'une agriculture mécanisée à vocation marchande située sur la bande littorale. Ces deux systèmes de production diffèrent tant par les techniques culturales que par le nombre d'agriculteurs concernés.

La production agricole guyanaise est très variée, de l'ananas, ou du pitahaya natifs des Amériques, à un panel de fruits de diverses origines : ramboutan, mangue, jacquier, corossol, cupuaçu, et de nombreux tubercules, comme le manioc ou l'igname. La production guyanaise est cependant contrainte. 95 % du territoire est couvert par la forêt amazonienne, et seulement 4 % de la superficie totale est consacrée à l'agriculture.

Les filières agricoles sont en cours de structuration en Guyane. Quelques industries transforment des produits locaux.

L'interprofession animale INTERVIG rassemble la majorité des acteurs des filières animales. IFIVEG rassemble les organisations impliquées dans les filières végétales. La canne à sucre est exclusivement consacrée à la production de rhum dans la distillerie Saint Maurice.

Mayotte

Nbre d'exploitations agricoles	4 315
Surface agricole utile	6 000 ha
Valeur totale de la production agricole	118 M€
Principales productions	Banane verte, fruits, manioc, ylang ylang



Situé dans l'hémisphère sud, entre l'équateur et le tropique du Capricorne, à mi-chemin entre Madagascar et l'Afrique, Mayotte est à environ 1500 km de La Réunion, 8 000 km de l'hexagone et 400 km de la Tanzanie. Mayotte vient de célébrer les 10 ans de sa départementalisation qui date seulement de 2011.

Mayotte se compose d'un ensemble d'îles dans l'océan Indien. Les deux principales sont Grande-Terre et Petite-Terre pour une superficie totale de 374 km² et de plusieurs autres petites îles dont Mtsamboro, Mbouzi et Bandréle.

Le chef-lieu administratif est situé à Dzaoudzi, mais l'activité économique est concentrée autour de Mamoudzou, en Grande-Terre. Mayotte est une île de l'archipel des Comores. Les trois autres îles de l'archipel, Grande-Comore, Anjouan et Mohéli, sont indépendantes depuis 1975 et forment l'Union des Comores.

Mayotte compte plus de 250 000 habitants, l'immigration, notamment en provenance des autres îles des Comores mais aussi de Madagascar y est importante.

La filière agro-alimentaire occupe une place centrale dans l'économie de l'île. La surface agricole représente 19 % des 374 km² du territoire mahorais. L'essentiel est constitué de systèmes agro-forestiers plus ou moins arborés et intensifs, avec de nombreuses associations de cultures. En 2020, ce sont 4 315 exploitations qui ont été dénombrées pour une surface moyenne individuelle de 1,4 ha.

Le principal défi de l'agriculture mahoraise est le foncier. La prédominance de cette agriculture vivrière rend complexe la structuration de filières. La production est saisonnière, il existe quelques coopératives. Le maraîchage et l'élevage sont des secteurs en développement, avec encore peu de transformation.



La Réunion

Nbre d'exploitations agricoles	6 252
Surface agricole utile	38 650 ha
Valeur totale de la production agricole	459 M€
Principales productions	Canne, légumes, fruits-horticulture, bovins, porcins, volailles



La Réunion est une île volcanique située dans l'océan Indien, entre l'île Maurice et Madagascar, à 9 000 km de la métropole, pour une superficie totale de 250 000 ha. Densément peuplée, La Réunion compte 856 000 habitants.

L'île est fortement marquée par sa topographie. Ses cirques et leurs remparts sont inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO (2010). Tropical humide, le climat de la Réunion est clairement impacté par le relief de l'île et se caractérise par une saison de pluies (janvier-mars) et une saison sèche plus longue, au cours de laquelle les précipitations restent importantes sur la côte est.

L'agriculture doit conserver sa place entre la pression de l'urbanisation et la préservation des espaces naturels : la surface agricole utilisée (SAU) ne représente que 38 650 ha.

L'agriculture occupe toutefois une place importante dans l'économie réunionnaise. 10 186 personnes travaillent en permanence dans ce secteur.

La production agricole compte près de 6 252 exploitations avec une surface moyenne de 6,2 ha. Les entreprises de l'industrie agroalimentaire emploient quant à elles près de 4 000 salariés, soit plus d'un tiers des emplois industriels.

La canne à sucre représente le premier tiers de la valeur de la production agricole. Elle demeure un pilier de l'économie de l'île, en termes de surface et d'emplois.

2 sucreries, du même groupe industriel, y sont actives, et 4 distilleries y produisent du rhum. Cette filière génère également une production d'énergie. La filière fruits et légumes représente le deuxième tiers.

On estime la production annuelle à 53 000 tonnes de légumes et 35 000 tonnes de fruits. La production locale couvre 71 % des besoins en légumes frais et 60 % en fruits frais. L'interprofession ARIFEL regroupe les organisations du secteur. Les filières animales représentent le troisième tiers. Plus de 32 000 tonnes de viande sont produites localement ainsi que 120 millions d'œufs et près de 18 millions de litres de lait. 2 interprofessions proches mènent les actions communes aux filières animales ARI-BEV (bovins, porcins, ovins) et ARIV (volailles, œufs, lapin).



Saint-Barthélemy

Nbre d'exploitations agricoles	6
Principales productions	Bovins viande, ovins, caprins, porcins, volailles

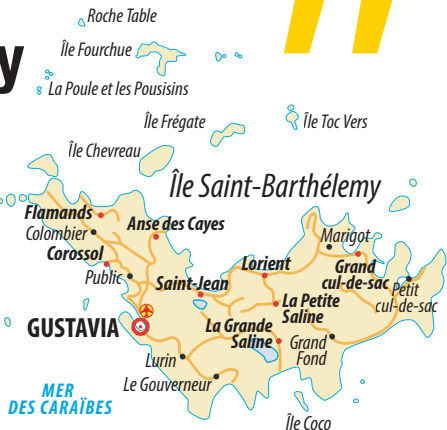
Saint-Barthélemy est une île française des petites Antilles et un "pays et territoire d'outre-mer" (PTOM) pour l'Union européenne. Elle se situe dans la mer des Caraïbes, à 20 km à l'est-sud-est de Saint-Martin et à 51 km au nord de l'île Saint-Christophe (Saint-Christophe-et-Niévès). La Guadeloupe se trouve à 203 km au sud-est.

C'est une île montagneuse faite essentiellement de roches volcaniques d'environ 21 km². Sa population s'élève à 10 124 habitants (2018). 6 petits producteurs sont recensés à Saint-Barthélemy : 4 sont orientés vers la production de légumes et de plantes aromatiques et 2 plutôt vers l'élevage de volaille et petits ruminants. Un travail est mené pour développer une filière de

Saint-Martin

Nbre d'exploitations agricoles	36
Surface agricole utile	227 ha
Principales productions	Bovins viande, ovins, caprins, porcins, volailles

Saint-Martin est un territoire français situé dans les Caraïbes, dans la partie nord de l'île de Saint-Martin, dans les Antilles, portant le statut de collectivité d'outre-mer française. La partie sud de l'île, également appelée Saint-Matin (en néerlandais : Sint Maarten), forme depuis 2010 l'un des quatre États du royaume des Pays-Bas. Le secteur agricole (36 exploitations) de Saint-Martin est essentiellement concentré sur l'élevage de ruminants, bovins ovins et caprins, de porcins et de volailles, ainsi que de quelques jardins créoles et un peu de productions hors-sol (hydroponie). Les périodes de sécheresse récurrentes affectent fortement les systèmes d'élevage de Saint-Martin. La structure collective SICASMART regroupe notamment les éleveurs de bovins.



production d'œufs sur le territoire et une réflexion est lancée autour de l'association de quelques producteurs pour mutualiser le stockage et la vente des productions végétales.



Saint-Pierre-et-Miquelon

Nbre d'exploitations agricoles	7
Surface agricole utile	148 ha
Principales productions	Volailles, ovins, légumes*



Saint-Pierre-et-Miquelon est un archipel français d'Amérique du Nord situé dans l'océan Atlantique, au sud-est du golfe du Saint-Laurent, à 19 km au sud-ouest de Terre-Neuve. C'est une collectivité d'outre-mer, un "pays et territoire d'outre-mer" (PTOM) pour l'Union européenne. L'archipel est composé de deux îles principales : Saint-Pierre, la plus petite qui abrite cependant 86 % de la population, et Miquelon constituée de trois presque îles reliées entre elles par deux tombolos. D'autres petites îles et îlots non habités font partie de l'archipel.

Le climat rigoureux réduit la saison propice à la production agricole à trois mois seulement. Les sols tourbeux et argileux ne se prêtent pas à la culture des céréales. Le développement agricole a été orienté vers la culture sous serres, chaudes et froides, de produits maraîchers. La production animale consiste surtout en poulets de chair, d'œufs, de canards et de viande d'agneau. Le secteur ne peut répondre qu'à une faible part de la demande des consommateurs locaux.

La contribution de l'agriculture à l'économie et à la couverture des besoins alimentaires de l'archipel est très faible (95 % des produits alimentaires sont importés). En 2019, 3 exploitations de production végétale ont été créées, dont une entreprise de production en hydroponie, portant au nombre de 7 le nombre d'exploitations agricoles sur l'archipel. Le plan de développement de l'agriculture durable (PDAD) adopté en 2018 constitue désormais la feuille de route partagée entre tous les acteurs du territoire dans la stratégie de développement des entreprises agricoles et d'aménagement du territoire.



L'ODEADOM

L'office de développement de l'économie agricole d'outre-mer – ODEADOM – est l'établissement dédié aux filières agricoles et agroalimentaires des territoires ultramarins à travers la mise en œuvre des politiques publiques qui y sont consacrées.

Créé en 1984, c'est un établissement public administratif, placé sous la tutelle des ministres chargés de l'agriculture et de l'outre-mer, dédié à l'accompagnement du monde agricole d'outre-mer dans son développement durable, en étroite concertation avec les professionnels.

Il est organisme payeur reconnu pour les dépenses de l'Union européenne.

Il est avant tout au service des 8 territoires français d'outre-mer présentés dans ce fascicule : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon.

L'office paie des aides financières aux filières agricoles à hauteur de 307,4 M€ dans le cadre du programme POSEI (2021) sur budget européen et national. L'office paie également aides nationales pour des appuis spécifiques. Mais au-delà de ce rôle d'organisme payeur, l'ODEADOM,

dans la lignée des offices agricoles créés voilà 80 ans, est aussi un lieu central d'échange, de réflexion et de propositions sur les filières agricoles et agroalimentaires.

Cela se concrétise notamment au sein du conseil d'administration de l'office et des comités sectoriels dédiés aux différentes filières qui réunissent les représentants des différents acteurs.

Enfin, l'office est un organisme expert qui fournit des données et des études à tous ses correspondants publics et privés. Il rassemble et analyse les informations relatives à l'ensemble des mesures agricoles prises en faveur des départements français d'outre-mer au sein de l'observatoire de l'économie agricole ultramarine. Il participe également à de nombreuses études qui relèvent de son champ d'activité et il s'efforce de les mettre à disposition de tous.

Réseau d'acteurs inter territoires



Principaux partenaires publics de l'ODEADOM



// Pour aller plus loin //

Site internet de l'ODEADOM :
www.odeadom.fr

Agreste, la statistique agricole :
<https://agreste.agriculture.gouv.fr/>
Site des DAAF outre-mer

OFFICE DE
DEVELOPPEMENT
DE L'ECONOMIE AGRICOLE
D'OUTRE-MER
12, RUE HENRI ROL-TANGUY
– TSA 60006 –
93555 MONTREUIL CEDEX
Tél.: 01 41 63 19 70
Email : odeadom@odeadom.fr